

## TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Trieste, samedi 9 mars 1811.

## ANGLETERRE.

Londres, 14 février.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 13 février. M. Milnes présente à la barre le rapport du comité sur l'adresse de remerciement à faire à S. A. R. le prince régent.

M. Hutchinson se leve et dit qu'il partage entièrement l'opinion émise par un honorable membre dans la dernière séance, sur l'inconvenance qu'il y a de vouloir que les membres de cette chambre votent, au commencement de chaque session, sur une adresse qui est toujours une apologie détaillée de toutes les parties du discours de la couronne, quelques minutes après avoir entendu une lecture rapide de ce discours. C'est un usage, dira-t-on, consacré depuis un grand nombre d'années; mais cet usage est un abus; et il seroit temps de le réformer.

Pour en revenir à l'adresse même, M. Hutchinson adhère entièrement aux sentimens qui y sont exprimés relativement à l'indisposition de S. M., à la personne de S. A. R. et à la bravoure éclatante qu'ont déployée nos troupes; quant à ce dernier article, il observera que plus la valeur de nos soldats est grande, plus les ministres sont responsables du défaut d'ensemble et de prévoyance que l'on remarque dans toutes leurs opérations militaires sur la péninsule; tout ce qu'ils ont fait porte le caractère de l'indécision et des demi-mesures. Les renforts qu'ils ont envoyés à notre armée ont toujours été partiels et sont rarement arrivés à temps. Si, après la bataille de Busaco, par exemple, lord Wellington eût reçu des renforts convenables, il eût pu prendre l'offensive, et remporter, en bataille rangée, un avantage qui pourroit peut-être aujourd'hui lui être enlevé par la supériorité du nombre. N'est-ce pas là une circonstance qui accuse bien hautement la négligence ou l'ignorance des ministres? Et n'est-il pas honteux que l'ennemi, qui est obligé de rassembler ses troupes de l'extrémité de l'Europe, et de les transporter par terre, les réunisse plus promptement sur un point que nous, qui jouissons de l'avantage de pouvoir y arriver par mer en quelques jours de traversée?

Dans les circonstances vraiment extraordinaires où nous nous trouvons, c'est la vérité toute entière qu'il faut dire; et alors c'est plutôt une adresse de condoléance que de félicitations que nous aurions à faire. Dans cette adresse, il conviendrait de faire une récapitulation de tous les maux que l'impéritie, l'ignorance, l'égoïsme des ministres ont attirés sur leur pays, sous le règne du plus vertueux et du plus vénérable des monarques; mais les meilleures intentions du souverain sont sans fruits pour ses sujets, quand il a le malheur d'être entouré de conseillers pervers. Il faudroit dire au régent que sous ce règne, l'Irlande a été souvent agitée des par troubles et en proie à des dissensions civiles, résultat du mécontentement général, et qu'aujourd'hui encore ces agita-

tions se renouvellent. (*Ecoutez, écoutez!*) Il faudroit lui dire que sous ce règne, la dette nationale et les charges publiques n'ont cessé de s'accroître. (*Ecoutez, écoutez!*) Il faudroit lui peindre l'état de décadence de plusieurs branches de nos manufactures et de notre commerce, funeste résultat des mesures et des efforts constans de l'ennemi; il faudroit lui rappeler quelle étoit la France à l'avènement du roi au trône, et quel accroissement gigantesque elle a pris sous ce règne. (*Ecoutez!*) Enfin, dans cette adresse, il seroit du devoir de la chambre des communes de dire, en termes énergiques, au régent, qu'une grande partie des maux dont se plaint la nation, des périls qui la menacent, des troubles enfin qui en agitent une portion, est due à la fausse politique suivie par le gouvernement, et suggérée par des ministres ignorans ou pervers. (*Ecoutez, écoutez!*) Nous sommes arrivés à ce degré de danger et de difficultés où la flatterie et les ménagemens sont également criminels. Les communes doivent la vérité au régent; et tout en déplorant avec lui les circonstances qui l'ont appelé dans un tel état de choses à la tête du gouvernement, elles ne doivent point lui dissimuler les périls qui menacent l'Etat, et sur tout elles doivent avec énergie l'exhorter à rejeter loin de lui les conseils pernicieux qui ont égaré si long-temps le gouvernement de S. M., et à s'écarter sans retard d'une ligne de conduite dont le terme prochain est la ruine de l'Etat. (*Ecoutez!*) M. Hutchinson, après une longue énumération de tous les griefs et doléances dont l'adresse au régent devoit contenir l'expression, termine son discours en s'étonnant de nouveau du silence absolu que les ministres ont gardé sur l'état et les intérêts de l'Irlande. Ce silence étudié, et dans lequel on persevere depuis plusieurs années, n'est-il pas une insulte faite aux braves Irlandais? Il doit le dire, un des traits caractéristiques de la politique du ministère actuel, c'est le mépris pour l'Irlande et ses souffrances. Quand un député de ce pays se leve pour demander le redressement des injures faites à ses compatriotes, il est toujours accueilli par un *rire* du côté du banc ministériel. (*Ecoutez, écoutez!*); et sans aller chercher plus loin ses exemples, un de ses honorables amis a été traité avec cette légèreté indécente dans la dernière séance: au surplus, il auroit mieux été l'objet que l'auteur d'une pareille indécence. (*Ecoutez, écoutez!*)

Sir T. Turton exprime son regret de ce que dans le discours du régent, il n'a été rien dit de son désir d'arriver, si cela est possible, à une paix honorable, seul but légitime de toute guerre. Sans vouloir ici discuter les opérations de la péninsule, il avoue qu'il ne sauroit partager les espérances de succès dont on se flatte. Cette guerre peut ajouter à la gloire de nos armes; mais il ne pense pas que nous puissions en espérer autre chose. Nous pouvons y voir engourdir notre prospérité commerciale et y perdre tout, hormis l'honneur. Il a toujours pensé que c'étoit une folie d'espérer de pouvoir lutter avec la France sur le Continent.

Le rapport sur l'adresse est reçu.

M. Whitbread. Il ne peut y avoir qu'une opinion sur les sentimens exprimés dans l'adresse, relativement à la personne de S. A. R. et aux vœux que l'on y forme pour le rétablissement de S. M.; mais avant de parler de ce qu'elle contient, je dois dire qu'on s'est étonné avec raison de toutes les omissions qu'on y trouve. La plus extraordinaire sans doute est celle qui est relative à l'Irlande. On regrette aussi qu'en parlant de la guerre et de nos moyens de la continuer on n'ait rien dit du désir de la terminer par une paix sûre et honorable; et le silence du discours de la couronne à ce sujet ne nous a laissé que la perspective d'une guerre interminable, et en définitif ruineuse pour ce pays. (*Ecoutez, écoutez!*) Quant à la campagne dans la péninsule, au plan de cette campagne et à la conduite de celui qui l'a exécuté, je n'en puis rien dire pour le moment. Il est vraisemblable que j'ignore plusieurs circonstances qui ont pu influencer sur la détermination de ceux qui ont arrêté ce plan, et sur la conduite de celui qui a été chargé de l'exécuter, car il est impossible de se former, uniquement d'après les dépêches du général en chef, une idée juste des opérations de cette campagne. Tout ce que nous savons, c'est que l'armée la plus considérable qui jamais soit sortie de nos ports, a été débarquée en Portugal; qu'elle a plus d'une fois traversé ce pays, qu'elle a laissé prendre deux forteresses sans faire aucun effort pour les sauver; qu'elle s'est retirée lorsque les Français se sont avancés; qu'elle a bravement repoussé l'ennemi à Busaco; que cette bataille avoit pour objet de sauver Coïmbre, et que Coïmbre a été perdu; et qu'ensuite notre armée se retira dans ses lignes en avant de Lisbonne, ce qui a arrêté la poursuite de l'ennemi.

Après que nous eûmes, comme on nous l'a reproché, dévasté tout le pays pour rendre l'approche de l'ennemi plus difficile, on nous assura que ceux des Français qui échapperoient à l'épée des alliés périroient de faim. Ces espérances n'ont pas été réalisées. (*Ecoutez, écoutez!*) On nous a dit souvent que l'ennemi ne possédoit que le terrain sur lequel il étoit campé; aujourd'hui nous sommes réduits à calculer l'étendue que nous occupons nous-mêmes. Mais il est possible qu'on ait les moyens d'expliquer toutes ces contradictions apparentes d'une manière satisfaisante, il est possible (mais possible, et rien de plus) qu'une brillante victoire couronne toute cette campagne. En attendant, je dois m'abstenir de louer ou de blâmer, jusqu'à ce que je sois mieux instruit que je ne le suis.

Il y a dans le discours du régent une autre omission très-importante, je veux parler de l'état du nord de l'Europe. Un des gentlemen qui a parlé dans la dernière séance avec le plus d'éloquence en faveur de l'adresse, a dit qu'en combattant en Espagne et en Portugal, nous défendions le trône de Pétersbourg; je ne m'étendrai pas sur ce sujet; mais je remarquerai seulement que pendant la durée de la présente lutte en Espagne, un ami, bien plus, un général favori de Napoléon s'est élevé au trône de Suède. (*Ecoutez, écoutez!*) Il est aujourd'hui prince héritaire de cette couronne, titre qu'il n'a point acquis par la violence; mais qui lui a été déferé par le libre suffrage de la nation, qui depuis l'a reçu avec toutes sortes de démonstrations de joie. Cela doit nous faire connoître combien est impuissante cette haine des Français que l'on nous représente comme étant si forte; combien est impuissante notre amitié pour protéger nos alliés; com-

bien enfin notre argent est impuissant pour lutter contre le pouvoir gigantesque de la France.

M. Perceval réplique par un discours très-étendu aux différentes observations du préopinant. Sur les opérations de la péninsule, M. Perceval répond que si M. Whitbread s'est livré à des espérances chimériques, il n'est pas surprenant que les événemens les aient déçues, mais qu'il est bien certain que ce n'est pas dans les rapports du général en chef Wellington qu'il a pu puiser ces espérances présomptueuses; car tout le monde conviendra qu'il est impossible que des rapports soient plus exempts de toute présomption, que ne le sont ceux du général en chef. M. Whitbread, l'année dernière, ne supposoit pas que notre armée pût se maintenir en Portugal; il prevoit des résultats sinistres qui n'ont point été réalisés; il faut espérer qu'il en sera de même de ses appréhensions actuelles; en attendant, notre armée se maintient avec avantage dans le pays qu'elle est chargée de défendre. A l'article des finances, M. Perceval dit que c'est avec raison que dans l'adresse, on se félicite de leur état florissant, puisqu'il résulte de l'état des recettes de l'échiquier, jusqu'au 5 janvier seulement de cette année, que les sommes recouvrées pour 1810, excèdent de 3 à 4 millions le produit des diverses taxes en 1809. A l'égard de l'Amérique, M. Perceval exprime de nouveau les dispositions conciliantes du ministère. Il s'étonne de ce qu'un honorable baronet (Turton) ait cru devoir faire un reproche aux ministres de n'avoir pas fait mention de la paix générale; comme si, dans le courant de l'année, ils eussent laissé échapper quelque occasion favorable de la faire; ou comme si le chef de la France avoit laissé paroître quelque disposition à abandonner des vues et des projets qui ne tendent qu'à la ruine de ce pays, et qui, aussi long-temps qu'elles dirigeront la politique de cette puissance, seront un obstacle à ce qu'on puisse conclure une paix solide. Parmi les différens points sur lesquels a roulé le discours de l'honorable gentleman (M. Whitbread), le chancelier de l'échiquier a été surpris de lui entendre parler de nos rapports avec la Suède. Il étoit facile d'expliquer les motifs du silence des ministres à ce sujet. Quand on réfléchit à nos anciennes liaisons avec la Suède, et aux circonstances qui ont forcé ce malheureux pays à entrer dans la ligue faite par l'ennemi, on voit que c'est un devoir pour nous d'agir envers ce pays d'après des principes de tolérance, et de fermer les yeux sur beaucoup de choses, autant toutefois que nous le pourrons, sans compromettre la sûreté même de notre pays. Arrivé aux reproches qu'on lui a faits relativement à l'Irlande, M. Perceval rejette loin de lui l'impuration d'être mal disposé à l'égard de ce pays; quoiqu'il diffère avec les gentlemen du côté opposé, d'opinion sur la politique que le gouvernement doit suivre à l'égard de cette partie de l'Empire, il desire, autant que qui que ce soit, contribuer à la prospérité de ce pays. S'il n'en a été fait aucune mention dans le discours du régent, c'est qu'il ne s'y est passé aucun événement qui fût assez important pour qu'on en parlât à l'ouverture de cette session.

Après quelques autres observations de MM. Hutchinson et Whitbread qui répliquent à M. Perceval, l'adresse est adoptée, et il est ordonné qu'elle sera présentée au régent par les membres qui font partie du conseil privé.

Du 16 février. S. M. continue à se trouver dans le même état.

Du 18. S. M. s'avance graduellement et d'une manière satisfaisante vers la guérison.

Du 19. Sa Majesté s'avance favorablement vers la guérison.

— On a délivré hier les lettres apportées de Lisbonne par le paquebot le *Walsingham*. Les plus récentes sont du 4, et elles donnent quelques nouveaux détails sur la situation des affaires. Voici deux de ces lettres :

Lisbonne, le 3. février.

Les Français assiègent Badajoz. L'armée est toujours en repos.

Du même jour.

Nous n'avons rien d'important à vous annoncer relativement aux armées. Il n'y a eu aucun changement dans leurs positions ; mais comme le printemps s'approche rapidement, les opérations actives ne peuvent tarder à commencer. En attendant l'ennemi prend Olivenza et Badajoz.

— Il est arrivé hier des nouvelles importantes de Dublin. Le gouvernement de S. M. a jugé convenable d'avoir recours aux dispositions de l'acte connu sous le nom d'*acte de concession*.

— Les gazettes de Dublin, du 14, contiennent l'article suivant :

“ On vient de délivrer aux troupes des effets de campement, et on fait tous les préparatifs pour les mettre en campagne, si cela étoit nécessaire.”

“ On assure que l'acte d'*habeas corpus* va être suspendu en Irlande.”

— La frégate l'*Ametyst* a échoué, vendredi dernier auprès de Plymouth ; plusieurs hommes de l'équipage ont péri.

— Le duc d'Albuquerque est tombé en démence. Il est à Londres, dans une maison de santé. (*Gaz. de France.*)

## PRUSSE.

Berlin, 9 février. Quelques-uns de nos politiques marient déjà le roi à une princesse de Russie, mais S. M. paroît encore trop pleine de sa douleur pour se livrer à d'autres sentimens. (*Jour. de l'Emp.*)

## SAXE.

Dresde, 7 février. Il est question, dans notre diète, de simplifier notre constitution en assujettissant toutes les provinces du royaume à une administration qui sera la même partout ; au lieu qu'à présent, les deux Lusaces, les chapitres de Mersebourg, de Naumbourg et de Zeitz, la principauté de Queefurt, etc., ont leur constitution particulière, leur coutumes et leur manière de voter l'impôt, de le répartir et de le percevoir, ce qui fait éprouver à notre gouvernement des retards, des doutes, enfin toutes sortes de difficultés. Cette réforme salutaire ne se fera pas sans beaucoup d'oppositions de la part de ceux qui y perdent certains privilèges : ils objectent aux raisons de bien public les argumens de l'antique possession et des engagements pris par le souverain ; mais il faut espérer que l'égoïsme cédera au patriotisme, et sur-tout aux insinuations paternelles du sage monarque qui nous gouverne, et qui ne peut désirer de changemens que ceux qu'il croit avantageux, non pour lui, mais pour ses

7<sup>e</sup>  
sujets, qu'il a, depuis près de quarante ans de règne, traité constamment comme ses enfans. (*Jour. de L'Empire.*)

## AUTRICHE.

Vienne, 23 février. Il est question de supprimer toutes les tribus et toutes les corporations et de laisser à chacun le libre exercice de sa profession. Les conseillers de la cour ont fait là-dessus quelques représentations au gouvernement qui n'a pas encore fait connoître sa détermination.

L'affaire de la servie occupe beaucoup les esprits. On sait que George-Petrovitz, plusieurs chefs militaires et des membres du sénat sont disposés en faveur de l'Autriche, et voudroient que l'on se mit sous la protection de cette puissance, d'autres préféreroient la protection de la Russie.

Le commerce de cette capitale a été un peu en souffrance par le retour de plusieurs lettres de change tirées sur quelques places d'Allemagne, notamment sur Augsbourg : ces lettres ont été protestées. On ne peut attribuer cet événement fâcheux qu'au sursis des paiemens en numéraire contractés par les sujets d'Autriche envers les étrangers. On parle toujours du rapport de ce décret qui, dans le fond, a été plus nuisible à notre crédit qu'utile à nos affaires commerciales.

On assure aujourd'hui que S. Exc. le comte de Wallis restera à la tête des finances, et que les changemens ministériels qui avoient circulé dans le public, n'auront pas lieu.

Les vivres augmentent de prix depuis quelque tems, et nous commençons à nous apercevoir du séjour prolongé de armées russes en Valachie et en Moldavie. Les pays héréditaires en tiroient autrefois une grande quantité de bœufs, qui sont consommés aujourd'hui sur les lieux, et la Hongrie seule ne peut pas nous en fournir assez. (*Journ. de l'Emp.*)

Du 4 mars. Le 23 février on a célébré ici dans la chapelle de la cour l'anniversaire de la mort de S. M. l'Empereur Joseph II, S. M. l'Empereur, toute la Famille Impériale et les grands dignitaires de la cour ont assisté au service. La veille de ce jour les deux théâtres de la Cour ont été fermés. (*Gaz. de Vienne.*)

## GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Rastadt, 21 février. Les conventions établies à la fin de l'année passée entre les cours de Munich, Stuttgart et Carlsruhe, reçoivent leur entière exécution. Parmi les objets réglés à cette occasion, il a été aussi convenu que les soldats natifs des provinces qui ont été cédées à l'un ou à l'autre des trois souverains, seront congédiés des corps où ils se trouvent actuellement, et remis à leurs nouveaux souverains.

On dit également que tous les soldats autrichiens, natifs des royaumes de Bavière et de Wurtemberg, et de notre Grand-Duché, recevront leur congé et pourront rentrer dans leurs foyers pour y prendre du service auprès de leurs souverains respectifs. Ces mesures sont le résultat des conventions dernièrement établies entre la France et l'Autriche.

(*Gaz. de Hambourg.*)

## SUISSE.

Bern, 11 février. Depuis quelque temps, il passe ici tous les jours des recrues pour les régimens suisses au service de France. La plupart viennent de la Suisse orientale.

On a confisqué à Fribourg, par ordre du gouvernement, trois barils de marchandises coloniales destinées pour cette ville, dont les lettres de voiture contenoient de fausses indications.

Paris, 22 février. S. M. a présidé mardi le conseil d'Etat. Elle a tenu jeudi le conseil des ministres.

— Un décret impérial du 8 février contient les dispositions suivantes.

„ Les trois premières maisons d'orphelines, instituées par décret du 22 septembre 1810, seront établies : 1. dans la maison dite de *Corberon*, située à Paris, au Marais ; 2. dans la maison dite de *Barbeaux*, près de la forêt de Fontainebleau ; 3. dans la maison dite des *Loges*, forêt de Saint-Germain. L'acquisition desdites maisons, faite par le ministre de l'intérieur, au prix de 435,000 fr. est approuvée. Cette somme est mise à sa disposition. Une somme de 250,000 fr. est de plus mise à la disposition du ministre, pour les réparations et frais accessoires desdites maisons et de leur achat. Ces sommes seront prises sur le crédit d'un million que S. M. a ouvert pour les maisons d'orphelines. Les réparations seront faites par les soins du maître des requêtes chargé des travaux de Paris ; elles seront terminées le 1<sup>er</sup> mai 1812. Il sera rendu compte à S. M., le 25 mai prochain, de la situation des trois maisons organisées ; et le ministre de l'intérieur proposera les mesures nécessaires pour l'organisation des trois autres.

Le grand-chancelier de la Légion d'Honneur accordera 40,000 fr. à chacune des trois maisons, et veillera à ce que cette somme soit employée en achats de mobiliers et autres effets nécessaires de premier établissement. Les élèves déjà nommés par S. M. entrèrent le plus tôt possible dans celle des trois maisons qui sera prête la première. Le grand-chancelier de la Légion d'Honneur présentera à S. M., de mois en mois, d'ici au 1<sup>er</sup> mai, les nominations qui doivent compléter le nombre des élèves, à raison de cent pour chaque maison. Il y aura dans chaque maison quatre-vingt élèves à pension entière, et vingt à demi-pension. Pendant 1812, les pensions seront payées par le grand-chancelier de la Légion d'honneur, comme si les trois cents élèves étoient nommés. La somme résultante des prix de pension jusqu'au jour de l'installation des élèves, sera employée aux dépenses d'approvisionnement, et autres utiles à chaque maison.

— Le sénat conservateur, après avoir entendu les orateurs du conseil d'état et les rapports des commissions spéciales, nommés dans la séance du 14 de ce mois, a décrété ce qui suit :

1. *S. natus consulte.* — Les conscripts des arrondissemens maritimes des départemens déterminés par l'acte des constitutions du 23 décembre 1810, appartenant aux classes de 1812 et 1813, concourront avec ceux des classes de 1814, 1815 et 1816, à former le nombre des quarante mille conscripts mis à la disposition du ministre de la marine par l'article 3 de l'acte des constitutions en date du 23 décembre 1810.

2. *S. natus consulte.* — Le nombre des députés au corps législatif, du département de l'Issele-supérieur, qui avoit été fixé à trois par le sénatus-consulte organique du 23 décembre dernier, est porté à quatre.

Par deux autres sénatus-consultes le sénat a nommé les députés des départemens des Bouches-de-l'Escaut, des Bouches-du-Rhin, du Zuiderzée, des Bouches-de-la-Meuse, de l'Issele-supérieur, des Bouches-de-l'Issele, de Frise, de l'Emse-occidental, et du Simplon, de l'Emse-Oriental, des Deux-Nethes pour le complément de sa députation.

— Un décret impérial du 25 février contient les dispositions suivantes :

„ Tous les curés et succursaux des départemens des Apennins, de la Doire, de Montenotte, du Pô, de la Sesia et de la Stura, qui ne jouissent pas d'un revenu annuel de 500 fr.

recevront, sur les fonds du trésor public, un supplément égal à la différence.

— Par décret du même jour, S. M. a ordonné que sur les tableaux qui ne sont pas employés au Musée Napoléon, 108 seront distribués aux grandes églises de Paris ; et que 209 seront repartis entre les villes de Lyon, Dijon, Grenoble, Bruxelles, Caen et Toulouse.

— Par décret du 20 février, Mr. le général Lariboisière, commandant de l'artillerie de la garde impériale, a été nommé premier inspecteur-général de l'artillerie, et Mr. le général de division comte Sorbier, a été nommé commandant de l'artillerie de la garde impériale.

— Mr. le duc de Vicence, ambassadeur à Pétersbourg, étant malade et souffrant depuis quatre ans de la rigueur du climat, a obtenu son rappel sur ses demandes réitérées. Mr. le général comte Lauriston a été nommé pour le remplacer.

„ Du 24 février S. M. a tenu hier un conseil de l'Université, auquel ont été appelés le ministre de l'intérieur, M. le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, ministre d'état, et M. le comte Fontanes, grand-maitre de l'Université.

*Message de S. M. l'Empereur et Roi au sénat-Conservateur.* — Sénateurs, nous avons nommé membres du sénat, le comte Alexandre Buonacorsi, Colonna d'Avella, Joseph Spada.

Nos peuples des départemens de Rome et du Trasimene, reconnoîtront, dans ces nominations, l'intérêt que nous leur portons, et notre volonté de veiller à tout ce qui peut assurer leur bonheur.

Donné en notre palais des Tuileries, le 22 février 1812.

Signé, NAPOLEON

— Par décret du 22 de ce mois, S. M. a nommé membre de son conseil-d'état, M. Bartolucci, président de la cour d'appel de Rome.

— Par décret du 23, rendu en vertu d'un Sénatus-consulte du 27, S. M. a nommé les députés au corps-législatif pour les Départemens de Rome, du Trasimene et de l'Issele-supérieur.

— Par ordonnance du 23, Son Em. le Cardinal Maury a prescrit les prières qui seront faites dans toutes les églises de Paris dès l'instant où S. M. l'Impératrice-Reine donnera des signes d'un accouchement prochain.

#### PROVINCES ILLYRIENNES.

*Laybach, 7 mars.* Mr. le Baron Coffinhal, Commissaire-général de justice, est de retour du voyage qu'il a fait à Trieste.

— Les nouvelles que nous recevons de la Hongrie annoncent que les débordemens du Danube sont encore plus forts et plus dangereux qu'ils ne l'ont été en 1809. Une grande partie de la ville de Bude étoit inondée dès le 22 février. Le froid s'étant fait sentir avec une extrême rigueur les jours suivans, l'eau qui couvroit les rues et avoit pénétré dans les maisons, s'est prise, de manière qu'à la fin de février toute cette vaste surface ne présentoit plus qu'un champ de glace parsemé d'un grand nombre de maisons qui menaçoient de s'écrouler. Ces bâtimens ont déjà essuyé un terrible incendie dans le cours de l'automne dernier. On commençoit à peine à les relever, et il est bien à craindre qu'ils ne soient entièrement détruits par les eaux. La ville de Pest étoit également dans une situation très critique.

*Trieste, 8 mars.* Mr. le général de brigade Collaert est arrivé ici de France depuis quelques jours.

— Les personnes dont l'abonnement expire au 1<sup>er</sup> avril prochain, sont invitées à le renouveler avant cette époque. Elles peuvent remettre le montant des leurs abonnemens aux Directeurs des Postes et adresses, *franc de Port*, au Directeur du Télégraphe officiel à Laybach les reconnoissances qui leur seront délivrées. C'est également au Directeur du Télégraphe que doivent être adressées, *franc de port*, toutes les lettres et réclamations, ainsi que les avis et annonces à faire insérer dans le journal. Le prix de l'abonnement, ainsi qu'on l'a déjà fait connoître, est de 5 fr. pour trois mois, de 10 fr. pour 6 mois, de 20 fr. pour l'année. Le prix de trois insertions consécutives de tout avis ou annonce, en une seule langue est de 3 fr., en deux langues de 5 fr., en trois langues de 6 fr.